



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 12 AVRIL 2011

Nombre de membres  
du Conseil de  
Communauté : **37**

Nombre de membres  
qui se trouvent en  
fonction : **37**

Nombre de délégués :  
- présents : 33  
- représentés : 3  
TOTAL **36**

L'an deux mille onze, le Mardi 12 Avril à 20 heures 00, le Conseil de Communauté de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF**  
M. Gérard ADOLPH, Maire  
M. René BAAS, Adjoint

Pour la commune d'**AVOLSHEIM** :  
M. Gérard GENDRE, Maire  
M. Pascal GEHIN, Adjoint

Pour la commune de **DACHSTEIN** :  
M. Léon MOCKERS, Maire  
-

Pour la commune de **DINSHEIM** :  
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire  
M. Gérard KOESTEL, Adjoint

Pour la commune de **DORLSHEIM** :  
M. Gilbert ROTH, Maire  
Mme Sonia MAETZ, Adjointe  
-

Pour la Commune de **DUPPIGHEIM**  
M. Adrien BERTHIER, Maire  
M. Daniel BALLINGER, Adjoint

Pour la commune de **DUTTLENHEIM** :  
M. Jean-Luc RUCH, Maire  
M. Jean-Marc WEBER, Adjoint  
Mme Florence SPIELMANN, Adjointe

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :  
M. Maxime BRAND, Maire  
M. Luc EBENER, Adjoint

Pour la commune d'**ERNOLSHEIM** :  
M. Michel DAESCHLER, Maire  
M. Martin PACOU, Adjoint

Pour la commune de **GRESSWILLER** :  
M. Jean-Louis WIETRICH, Maire  
M. Jean-Sébastien SCHELL, Adjoint

Pour la ville de **MOLSHEIM** :  
M. Laurent FURST, Maire  
M. Jean SIMON, Adjoint  
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe  
M. Jean DUBOIS, Adjoint  
M. Jean-Michel WEBER, Adjoint  
Me Arsène HITIER, Cons. Mun.

Pour la ville de **MUTZIG** :  
M. Raymond BERNARD, Maire  
Mme Gaby LIEN, Adjointe  
M. Claude FREYERMUTH, Cons. Mun.  
-  
-

Pour la commune de **SOULTZ-B.** :  
M. Guy SCHMITT, Maire  
M. Charles BILGER, Adjoint

Pour la commune de **WOLXHEIM** :  
M. Bruno SIEBERT, Maire  
M. Ernest MULLER, Adjoint

### Membres représentés :

Mme Béatrice MUNCH  
M. Francis BACKERT  
M. Jean-Marie KLEIN

ayant donné procuration à M. Léon MOCKERS  
ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH  
ayant donné procuration à Mme Gaby LIEN

### Assistaient en outre :

M. Dominique BERNHART, Directeur Général des Services  
Mme Sabrina LABBE-LASTAVEL, Responsable des Finances, du Budget et des Ressources Humaines  
M. Georges WEBER, Responsable Service « Etudes et Travaux »  
M. Jean-Christophe RUEZ, Responsable Aménagements et Pistes Cyclables  
M. Kevin DABERT, Responsable Informatique et S.I.G.  
Mme Christine BECHT, Responsable Communication

### Excusés :

M. Olivier OTTMANN, S.D.E.A.  
Mme Viviane VOGT, Perceptrice de MOLSHEIM  
M. Régis MULLER, Responsable Eau et Assainissement  
Mme Sandrine TONDEUR-ARNOUX, Responsable du R.A.M.  
Mme Valérie GILLMANN, Responsable du R.A.M.

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS – TAXE DE SEJOUR : REVISION DES TARIFS**

---

**N° 11-27**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**VU** sa délibération N° 99-58 du 13 Octobre 1999 portant institution sur le territoire de la Communauté de Communes de la taxe de séjour et fixant les modalités générales de son application ;

**VU** subsidiairement, ses délibérations N° 00-08 du 23 Février 2000, N° 01-49 du 17 Octobre 2001, N° 03-10 du 26 Mars 2003 et N° 10-21 du 30 Mars 2010 modifiant les tarifs de la taxe de séjour ;

**VU** par ailleurs, sa délibération N° 10-03 du 10 Mars 2010, statuant, dans le cadre du débat général d'orientations budgétaires pour l'exercice 2010, sur le mode de financement des services publics, sur la nécessité de se conformer aux textes en vigueur en ce qui concerne les modalités d'application de la taxe de séjour ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 30 Mars 2011 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré;

**à l'unanimité  
fixe**

avec effet au 1er Juillet 2011, les tarifs de la taxe de séjour, comme suit :

	<b>Montant par nuitée</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles Meublés hors classe Autres établissements assimilés	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Meublés 1ère catégorie Autres établissements assimilés	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Meublés 2ème catégorie	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile Meublés 3ème catégorie	0,45 €
Hôtels sans étoile Meublés 4ème catégorie	0,30 €
Terrains de camping et de caravanage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure	0,20 €

**souligne**

que les autres modalités d'application de la taxe de séjour, telles que définies par la délibération N° 99-58 du 13 Octobre 1999 portant son institution, modifiée par délibération N° 10-21 du 30 Mars 2010, restent en vigueur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Laurent FURST